

De terre De tête

LES FEMMES

LES FEMMES AU COEUR DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Printemps 2014



SOMMAIRE

Mot de la présidente	page 2
Dates AGA et Galas	page 3
Retour sur les formations	
Gestion des documents et archives	pages 4-5
Qu'est-ce que le Régime québécois d'assurance parentale?	page 6
Première rencontre interprovinciale des agricultrices	page 7
Privilèges aux membres	page 8
Entente BuroPLUS	page 9
Pancartes à vendre	page 10



Agricultrices.com

Fédération des agricultrices du Québec



Mot de la Présidente

JE COMMENCE MON PROPOS EN VOUS POSANT DEUX QUESTIONS.

AIMEZ-VOUS LA POLITIQUE? QU'EN PENSEZ-VOUS?

Je me suis mise à réfléchir à tous les efforts déployés par les candidats des partis politiques lors du déclenchement des élections. Les partis préparent leur plan d'action et leur programme. Ils déploient une vaste campagne de promotion et se lancent dans une course effrénée pour convaincre tout le monde qu'ils sont les meilleurs.

Vous me direz, c'est beaucoup d'énergie pour vendre des idées et des convictions que l'on veut voir partager et répéter. En effet! C'est impressionnant de voir tous ces gens se mobiliser.

Eh bien, je crois que le membership d'un groupe dépend assurément des personnes qui s'y impliquent, de la conviction qu'elles ont à promouvoir les buts et les objectifs du groupe qu'elles représentent. Par exemple, jaser de ce qui les a amenés à rejoindre l'association, de ce que cela leur apporte ne serait-ce que d'approcher des personnes qui ont les mêmes préoccupations. Ça prend des gens qui en parlent avec conviction.

Je vous invite donc, chacune dans votre coin de pays, à cibler une personne qui pourrait bénéficier des informations que vous recevez, pour les écouter et discuter de leurs préoccupations.

Rappelons-nous l'importance et la force des rencontres, une petite tape dans le dos qui nous permet de reprendre le quotidien de façon encourageante, le partage de trucs simples pour améliorer la qualité de vie.

Soyons fières de qui nous sommes et de ce que nous faisons. Bien sûr, nous n'avons pas le budget des partis politiques mais je suis certaine que l'on peut développer notre sentiment d'appartenance, cependant, le financement dépend des gens qui y croient et en font la promotion.



Le membership est un levier important pour tous les groupes et plus particulièrement, nous, les agricultrices du Québec. Mon souhait: une membre de plus pour chacune des membres actuelles, nous doublerons le nombre de membres!

Un défi à considérer!

Raymonde Plamondon, présidente

Prix Rosaline Ledoux



Invitation à faire à tous journalistes que vous connaissez et qui ont écrit un article parlant d'une agricultrice. Ils sont invités à soumettre leur article au prix de journalisme Rosaline Ledoux (il doit avoir été publié entre le 1er mai 2013 et le 30 avril 2014).

Ce concours a été créé par la Fédération des agricultrices du Québec, en 2009 en hommage à cette pionnière du journalisme québécois qui a mis sa plume, de qualité exceptionnelle, au service de la cause des femmes. Le gagnant remportera une bourse de 500 \$, offerte par la Banque Nationale.

Nous attendons les articles d'ici le 1er juin 2014 et le gagnant sera connu lors du Gala Saturne qui aura lieu le 18 octobre à l'hôtel Le Victorin de Victoriaville.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Fédération des agricultrices du Québec (agricultrices.com), sous la section Rosaline Ledoux.



Gala Saturne 2014

L'unique hôtel 4 étoiles de la région des Bois-Francs, avec ses 152 chambres et suites, ses nombreuses salles de réunion multifonctionnelles, sa situation privilégiée au cœur du Québec, tous les chemins mènent au Victorin...

C'est un rendez-vous, le 18 octobre prochain pour le *Gala Saturne*! Cette soirée où une dizaine d'agricultrices seront présentées et où nous procéderons au dévoilement des 4 agricultrices en titres : *Agricultrice de l'année*, *Agricultrice entrepreneure*, *Agricultrice de passion* et *Jeune agricultrice*. Sans oublier nos deux boursières!



Une nouveauté cette année, nous soulignerons le parcours de trois agricultrices accomplies afin de leur rendre hommage pour leurs accomplissements et réalisations. Elles auront été un pilier pour leur communauté et/ou milieu agricole et leur entreprise. Chaque année, à tour de rôle, trois régions présenteront ces dames et cette année, les premières régions seront : Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches Est et Mauricie.

Dates des AGA et Gala en région

RÉGIONS	AGA	GALAS
Bas-St-Laurent	11 septembre	27 septembre
Centre-du-Québec	17 septembre	--
Chaudière-Appalaches Est	10 septembre	1er mars
Chaudière-Appalaches Ouest	18 septembre	--
Estrie	27 janvier	--
Lanaudière	1er octobre	21 septembre
Mauricie	29 janvier	--
Saguenay/Lac-St-Jean	3 octobre	3 octobre
St-Hyacinthe	23 septembre	26 avril
Val-Jean	5 septembre	4 octobre
FAQ	17 et 18 octobre 2014	18 octobre 2014

Fiers partenaires du Gala Saturne 2013



Retour sur les formations *Gestion*



Madame Ghislaine Jetté du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et de la condition féminine (CDEACF) a donné une série de neuf sessions de formation en gestion documentaire. Ces ateliers ont été donnés à 150 personnes, membres et non-membres de la FAQ, et ils ont été financés par le fonds de défense professionnelle de la Direction des Communications et de la Vie Syndicale. Voici quelques informations utiles à savoir pour vos entreprises!

Qu'est-ce qu'un plan de classification?

Vous entrez dans un bureau encombré de dossiers qui ne vous appartiennent pas et que vous devez classer. Instinctivement, la plupart d'entre vous allez faire des piles par catégorie. Un plan de classification servira à votre entreprise de classer de façon hiérarchique vos dossiers selon vos fonctions et activités. Il débute toujours par des catégories générales en les précisant de façon plus particulière. Il doit être fait afin que n'importe qui (ou presque!) puisse retrouver les documents que vous jugez importants lors de votre classification.

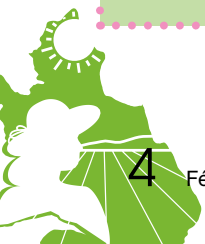
***Saviez-vous que vous devez conserver
99 ans les relevés d'emplois
et dossiers importants
relatifs à vos employés!***

Exemple de modèle de classification

1000	Gestion administrative
1100	Budgétisation
1110	Prévision budgétaire
1120	Préparation du budget
1130	Budget de fonctionnement
1200	Comptabilité
1210	Plan comptable
1220	Registres comptables et rapports financiers
1230	Revenus
2000	Législation et affaires juridiques

Une fois votre plan de classification terminé, vous pouvez réaliser un index de votre plan par ordre alphabétique afin de vous y référer rapidement.

Lorsque vous développez un plan de classification, concentrez-vous sur les activités de votre entreprise plutôt que sur le classement actuel. Par la suite, tous les employés et gestionnaires devront appliquer la même logique de classification dans toutes les sphères de l'organisation afin que le travail effectué s'avère réellement utile.



des documents et archives



Lorsque les documents ne sont plus utiles au quotidien, ils entrent dans leur phase inactive. Vous pouvez ainsi les archiver et libérer vos classeurs. Il est important de se rappeler que les copies de documents ne doivent jamais se retrouver dans votre dépôt de dossiers archivés. Seuls les documents originaux doivent être archivés. Voici une liste sommaire de documents à conserver, cette liste est toutefois non exhaustive.

- Documents constitutifs (lettre patente, charte, logo, etc)
- Procès-verbaux
- Structure administrative, organigramme
- Rapports annuels
- Statistiques cumulatives
- Politiques, procédure, normes, directives et programmes développés à l'interne
- Historique, revues de presse, photo
- Tous documents notariés
- Plans de communication, plan marketing
- Grand-livre, états financiers
- Registre annuel de paie
- Relevés d'emploi des employés

Vous pouvez consulter des professionnels afin de vous aider à démêler vos documents et de concevoir votre propre plan de classification dans votre entreprise. Les finissants des CÉGEP doivent aussi réaliser des stages en entreprises, cela peut s'avérer une solution peu coûteuse pour vous aider à réaliser cette tâche. Les comptables et notaires peuvent aussi vous donner des informations importantes sur la durée de conservation de certains dossiers.



Fondée en 1929
La Terre
DE CHEZ NOUS

publication du *Supplément des agricultrices* qui était publié durant l'été. Cependant, elle donnera une belle visibilité et une plus grande diffusion de nos actions et dossiers traités.

La TCN nous offre l'opportunité de rédiger six articles par année touchant des sujets d'intérêt. De plus, les événements importants pour la valorisation de la profession, comme le Gala Saturne, seront mis en valeur au moment opportun par les journalistes de la Terre. La Fédération des agricultrices du Québec est très heureuse de cette nouvelle collaboration. Surveillez votre TCN des 16 juillet et du 17 septembre pour lire nos deux premières chroniques!

Récemment, la Fédération des agricultrices a conclu une entente de collaboration avec l'hebdomadaire *La Terre de chez nous* (TCN). Cette collaboration supprimera la

EXPO-CHAMPS

La Fédération est invitée à participer à l'Expo-Champs qui se tiendra à St-Hyacinthe du 26 au 28 août 2014. Communiquez avec nous si vous souhaitez nous aider à tenir notre kiosque dynamique. Nous vous invitons à venir visiter notre espace *Agricultrice* qui sera axé sur l'échange. Consultez le guide officiel de l'Expo-Champs pour plus de détails.



QU'EST-CE QUE LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE?

La FAQ avait travaillé en amont de ce programme afin de permettre aux productrices agricoles et, finalement, à toutes les travailleuses autonomes d'avoir accès aux prestations d'assurances parentales. Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) constitue un moyen concret, depuis le 1er janvier 2006, de mieux concilier les responsabilités familiales et professionnelles. Il vise à soutenir financièrement les nouveaux parents, à les encourager dans leur désir d'avoir des enfants et à les soutenir dans leur volonté de consacrer plus de temps à leurs enfants dans les premiers mois de leur vie.

Les agricultrices et les agriculteurs occupant un emploi salarié sur la ferme ou à l'extérieur de la ferme et détenant des parts dans l'entreprise agricole sont admissibles au RQAP; **il faut toutefois avoir touché un revenu de travail pour y avoir droit.**

Lorsque vous faites votre demande de prestations au RQAP, vous devez choisir entre deux options, le **régime de base** ou le **régime particulier**. Ce choix détermine la durée du congé et le pourcentage de remplacement de vos revenus.

Il est ainsi possible de recevoir :

- des prestations moins élevées pendant une période plus longue (régime de base);
- ou des prestations plus élevées pendant une période plus courte (régime particulier).

Il est donc très important de vérifier lequel des deux régimes est le plus avantageux pour vous avant de faire votre demande de prestations. Pour cela, vous pouvez faire l'essai du simulateur de calcul de prestations. Cet outil vous permet d'estimer le montant des prestations auquel vous pourriez avoir droit, selon le régime choisi.



Saviez-vous que...

Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre les parents, selon une entente établie entre eux. Par ailleurs, ces semaines peuvent être prises simultanément ou successivement par les parents.



COMMENT SONT CALCULÉS LES REVENUS ADMISSIBLES?

Les salariées

Les revenus pris en compte pour établir le montant de vos prestations sont ceux soumis à une cotisation au RQAP. Ainsi, toutes les agricultrices ayant touché un salaire payé par l'entreprise peuvent faire une demande au sein du programme. L'employeur et l'employée doivent avoir cotisés au RQAP. Les relevés d'emplois des 52 semaines précédant la demande sont comptabilisés.

Les actionnaires

Par contre si vous recevez des dividendes à titre d'actionnaire d'une compagnie incorporée, celles-ci ne seront pas comptabilisées dans le calcul car vous ne payez pas de cotisation au RQAP sur vos dividendes.

Les revenus d'entreprises / propriétaires / copropriétaires

Si vous déclarez à Revenu Québec un revenu net tiré d'une entreprise agricole, que ce soit à titre de propriétaire unique ou à titre de membre d'une société de

personnes qui exploite une entreprise agricole, vous êtes considérée comme une travailleuse autonome pour l'application du Régime. La cotisation au RQAP sera donc payée au moment de la production de votre déclaration de revenus.

Lors de votre demande, vous allez devoir fournir les revenus nets que vous avez déclarés l'année précédant la demande (annexe L – ligne 22 à 26) ainsi que votre estimation de revenu pour l'année à venir.



Pour les propriétaires ou copropriétaires d'exploitation agricole, lorsque vous recevez des prestations de maternité, chaque dollar gagné sera déduit du montant de vos prestations. Vos revenus nets d'entreprise doivent être déclarés, ce qui diminuera le montant de vos prestations. Il est aussi important de savoir que pour avoir droit aux prestations, vous devez avoir cessé vos activités d'entreprise ou avoir réduit d'au moins 40 % le temps consacré à vos activités d'entreprise.

Les salariées + copropriétaires d'entreprise

Une agricultrice qui travaille à l'extérieur de l'exploitation agricole (à temps plein ou partiel) et qui est copropriétaire d'une exploitation agricole cumule le montant total de ses deux sources de revenus dans le calcul de prestation. Vous allez donc compiler vos relevés d'emplois et l'annexe L de votre déclaration de revenu.

Agricultrice non salariée / conjoint propriétaire unique

Si vous n'avez ni revenu d'entreprise, ni salaire provenant de la ferme ou d'un emploi occupé à l'extérieur, vous n'avez pas droit aux prestations du RQAP. En effet, ce régime est un régime de remplacement du revenu; vous devez avoir déclaré un minimum de 2 000 \$ pour y avoir droit. Cependant, votre conjoint peut être admissible aux prestations de paternité, aux prestations parentales ou aux prestations d'adoption, selon le cas.

Finalement... une grossesse peut se planifier!

Si vous songez avoir un enfant dans les années à venir, nous vous conseillons fortement de consulter un comptable, ou un autre professionnel, afin qu'il vous aide dans vos démarches afin d'être éligible aux prestations du RQAP.

Visitez le site Internet <http://www.rqap.gouv.qc.ca/> pour plus de renseignements sur le programme.



En copropriété avec votre conjoint ?

Demander à votre comptable agréable, s'il est possible de moduler les revenus de votre entreprise selon le nombre d'heures que chacun des deux conjoints réalise...

Première rencontre interprovinciale des agricultrices

LE 9 MAI DERNIER, LA FAQ A TENU UNE RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE AVEC 48 DE SES REPRÉSENTANTES OCCUPANT DES SIÈGES AGRICULTRICES DANS LES SYNDICATS LOCAUX. TOUTES LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ÉTAIENT REPRÉSENTÉES.



Ce poste a été créé dans la foulée de l'harmonisation des territoires de l'UPA. Les fonctions de nos représentantes ont été mieux définies lors de notre rencontre et vise à réaliser la promotion de notre organisation dans les syndicats locaux et de s'assurer que l'information découlant de nos conseils d'administration soit transmise adéquatement.

Afin de nous assurer que l'information soit communiquée de façon uniforme, nous avons présenté un nouvel outil,



L'inform'elle. Ce document de deux pages est un bulletin facilement consultable qui résume les points décidés lors des conseils d'administration provinciaux. Il sera envoyé aux présidentes de la FAQ deux semaines suivant les rencontres et celles-ci vont le retransmettre aux administratrices siégeant dans leur syndicat local. De plus, notre bulletin sera envoyé par courriel aux élus de l'UPA afin que l'information sur nos actions soit transmise à tous.

La rencontre interprovinciale a aussi permis de faire un retour sur l'historique, la mission et le plan de développement stratégique de la FAQ. Aussi, la présidente s'est informée sur les conséquences de l'UPA du futur sur leurs régions. Il semble que quelques membres impliquées dans leurs anciennes régions n'ont malheureusement pas suivi lors des fusions de certaines régions.

La dernière heure de la rencontre a permis de consulter les représentantes pour faire un premier pas vers l'élaboration d'un argumentaire. L'objectif: recruter de nouvelles membres. Des idées intéressantes sont déjà ressorties et un consultant sera embauché afin de finaliser l'argumentaire dans les prochains mois.



Privilèges aux membres

Depuis 2012, une carte de membre est remise à toute membre, nouvelle ou qui renouvelle, et des avantages sont offerts. La FAQ est heureuse de vous rappeler ces privilèges toujours en vigueur.

25% DE RABAIS SUR LES CONFÉRENCES ET FORMATIONS offertes par la Fédération des agricultrices du Québec.



BÉTONNEL
Le vrai magasin de peinture
Dulux

20% DE RABAIS SUR LA PEINTURE EN MAGASIN (CODE 712667).

Pour connaître les succursales ou tout autre détail, rendez-vous au www.agricultrices.com



10% SUR LES PRODUITS EN MAGASINS.

Lors de votre première visite, nous vous conseillons de montrer la lettre, à la page suivante, au commerçant, pour plus de facilité et puisqu'il s'agit de bannières franchisées.



Différents forfaits de téléphonies sans-fil avec ou sans données sont offerts à prix concurrentiels aux membres de la FAQ.

Voici la procédure pour bénéficier des rabais pour les forfaits de téléphonies sans-fil :

Visitez www.rogersdirect.ca/french et entrez le mot de passe **FEDAGRIDV11** pour débiter.

1. Cliquez sur Téléphones pour les appareils voix seulement et appareils de transmission de données pour les téléphones intelligents.
2. Sélectionnez Achat d'un appareil et d'un forfait
3. Sélectionnez Province Québec
4. Sélectionnez Langue de Facturation Français (F) ou Anglais (E)
5. Sur Responsabilité pour la facturation choisissez Paye par l'employé
6. Mode de paiement choisissez Carte de Crédit
7. Choisissez le mode de paiement de cette facture mensuelle de Rogers Sans-fil choisissez facture mensuelle
8. Sélectionnez Suivant
9. Choisir un appareil sans-fil
10. Choisir Forfait
11. Complétez informations de facturation, envoi et crédit.
12. Terminer

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information complémentaire, 450 679 0540, poste 8469 ou fed.agricultrices@upa.qc.ca.



OFFRE DE SERVICE

DATE : 30 Août 2013

À : Fédération des agricultrices du Québec

DE : Johanne Beaulieu

OBJET : Entente entre Buroplus et La fédération

La présente est pour vous confirmer que les magasins Buroplus du Québec vous offre un rabais de **10%** sur le catalogue. Les prix seront valident uniquement en magasin.

Pour connaitre nos adresses veuillez consulter notre site : www.buroplus.ca

Au plaisir de vous compter parmi notre clientèle

A handwritten signature in black ink that reads "Johanne Beaulieu". The signature is fluid and cursive.

Johanne Beaulieu
Directrice du développement des affaires Bannière BuroPLUS

Novexco inc./BuroPLUS®
950, Place Paul-Kane
Laval QC H7C 2T2
T. 514 335-8511 • 1 866 592-1212 (511)
C. 514 335-8540
johanne.beaulieu@buroplus.ca



SYNDICATS RÉGIONAUX DES AGRICULTRICES

Vous voulez correspondre avec votre syndicat régional, voici les numéros de téléphone :

Bas-St-Laurent	418 723-2424
Centre-du-Québec	819-758-9938
Chaudière-Appalaches Est.....	418 856-3044
Chaudière-Appalaches Ouest.....	418 424-3273
Estrie	450-532-4478
Lanaudière	450 753-7486 #235
Mauricie	819 378-4033 #240
Saguenay/Lac-St-Jean.....	418 545-6775
(Abitibi-Témiscamingue) (Capitale Nationale/Côte-Nord)	
St-Hyacinthe.....	450 774-9154 #5224
Val-Jean.....	450 427-2680

ASSURANCE
AGRICOLE

CHOISIR LE PRO
POUR S'ASSURER DU
MEILLEUR

*Être bien assuré,
c'est avant tout être bien conseillé.*

Communiquez avec votre société
mutuelle dès maintenant !

 **PROMUTUEL**

PROMUTUEL.CA

Guide *Cultive ta place!*



Ce guide est un outil de référence auprès des gens nouvellement engagés dans les instances décisionnelles, pour favoriser une implication efficace lors de rencontres tant au niveau local, régional que provincial.

Pour vous le procurer, veuillez adresser votre demande au bureau de la Fédération des agricultrices du Québec au numéro

450 679-0540 poste 8469
ou fed.agricultrices@upa.qc.ca.

PANCARTES DE PRÉVENTION

La prévention est au cœur des préoccupations des agricultrices. C'est pourquoi la Fédération a conçu ces affiches pour sensibiliser la population aux dangers qui entourent une exploitation agricole.

Gardez cette porte fermée



25 \$ tx incluses
En aluminium, deux couleurs, surface réfléchive blanche, trous de 7/16 aux quatre coins et de grandeur 12 x 12 po.

Attention à nos enfants



20 \$ tx incluses. Merci à nos partenaires financiers pour la réimpression de l'affiche : Groupe Promutuel, La Coop fédérée et Fonds Santé et Sécurité du travail en agriculture (FSST), un partenariat entre l'Union des producteurs agricoles, Unimat et Desjardins Sécurité financière (programme Solo-SécuriTerre) et le MAPAQ.

En plastique (pvc) et résiste aux intempéries, 3 couleurs, dessin accrocheur et de grandeur 18 x 24 po + frais d'envoi s'il y a lieu Disponible auprès de vos syndicats régionaux